



L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

De la négociation au Congrès : la FEC-CSQ en action

Au cours de l'année 2015, notre Fédération a mené avec détermination plusieurs combats, que ce soit au chapitre des négociations, de la lutte contre l'austérité ou pour la défense du réseau collégial et de l'accessibilité aux études supérieures. Or, bien que le processus de négociation soit présentement à peu près complété, le rythme effréné des derniers mois a déjà repris et se poursuivra jusqu'à la tenue de notre XXI^e Congrès en juin prochain.

Pierre Girouard
Président FEC-CSQ

Bien entendu, ce qui a surtout marqué la vie de notre Fédération, ainsi que la vôtre, au cours de l'automne dernier, ce fut le processus des négociations et l'atteinte de règlements négociés tant à la table sectorielle qu'à la table centrale. Or, si ce ne sont peut-être pas les contenus des ententes de principe qui auront donné à ces négociations leur caractère historique, il en va tout autrement du contexte dans lequel elles se sont déroulées.

En effet, pour la première fois depuis la création des cégeps, tous les syndicats représentant les enseignantes et enseignants du collégial se trouvaient regroupés en une seule force de négociation au sein de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), ce qui pouvait présenter certains avantages stratégiques mais qui, en revanche, n'était pas sans comporter certains défis organisationnels de taille.

D'autre part, cette ronde de négociation 2015 s'est avérée historique par le fait que nous avons dû faire face à des attaques sans précédent de la part de l'employeur. Le nombre des reculs que tentait de nous imposer le gouvernement Couillard n'avait d'égal que leur caractère vicieux, idéologique car profondément antisyndical. Heureusement, nous avons réussi à contrer le mépris et l'arrogance de la partie patronale, et ce, grâce à une mobilisation exemplaire de la part des membres et de leurs exécutifs locaux, grâce à des taux élevés de participation aux assemblées générales, à des votes de grève forts, et à de beaux moments de solidarité.

Aussi, il faudra retenir qu'une majorité des enseignantes et enseignants de cégep ont obtenu une certaine reconnaissance de leur appartenance à l'enseignement supérieur par l'accession, en avril 2019, au rangement 23, cela signifiant pour plusieurs

une hausse de traitement appréciable. Enfin, malgré un nombre restreint de gains nets substantiels se traduisant par de nouvelles embauches et la création de postes, la dernière ronde de négociation nous aura permis de stabiliser en bonne partie les conditions d'exercice de la profession enseignante au collégial.

Maintenant que les syndicats et les membres de la FEC-CSQ ont entériné l'entente de principe sectorielle, le processus prévu de l'écriture des textes de la nouvelle convention collective va se poursuivre au cours des prochaines semaines, et ce, avec l'objectif d'une signature officielle ce printemps.

Vers notre XXI^e Congrès

Si la négociation est toujours un des moments charnières dans la vie de toute organisation syndicale, la tenue d'un congrès l'est tout autant. Or, le fait que la FEC-CSQ soit capable de vivre ces deux moments-clés au cours d'une seule et même année d'enseignement montre bien la force et la vitalité de notre Fédération.

C'est donc dès le début de janvier que le comité organisateur du Congrès s'est mis au travail afin de préparer ce grand rendez-vous que la Fédération tiendra avec les délégations, à Rivière-du-Loup, les 8-9-10 juin prochains, sous le thème de l'autonomie professionnelle.

Bien entendu, ce XXI^e Congrès sera l'occasion pour les délégations de faire le point sur les grandes orientations de notre Fédération, sur nos réalisations du dernier triennat, sur les enjeux à débattre et sur les objectifs à poursuivre au cours des trois prochaines années, comme la lutte contre les politiques d'austérité, les perspectives inhérentes au réseau collégial (suivi du Rapport Demers, adéquation



■ Pierre Girouard, président de la FEC-CSQ, en soutien aux enseignantes et enseignants en grève du Collège de Bois-de-Boulogne, le 29 octobre 2015

formation-emploi, réinvestissement en éducation, encadrement de la formation à distance, etc.).

Aussi, la tenue de ce XXI^e Congrès donnera à la FEC-CSQ l'occasion de se pencher sur ses Statuts & Règlements afin de les mettre à jour s'il y a lieu. En ce sens, le Comité de révision (composé notamment de trois membres des syndicats locaux) est déjà à pied d'œuvre et les syndicats et leurs membres seront invités à soumettre des recommandations afin que notre démocratie syndicale puisse continuer de s'exercer dans un cadre encore plus porteur.

Enfin, notre Congrès de juin prochain sera également le théâtre des élections du nouveau Bureau exécutif 2016-2019. Bien que tous les postes soient ouverts lors de chaque congrès triennal, il faut noter que plusieurs membres du BE actuel ne solliciteront pas de renouvellement de mandat, ce qui signifiera que le prochain BE accueillera plusieurs nouvelles figures. Si l'on se fie à ce que les derniers mois nous ont montré, la FEC-CSQ peut déjà compter sur une relève extrêmement dynamique, jeune mais déjà aguerrie, qui saura assurer l'avenir de notre organisation avec vigilance.

Au sortir de cette année 2015-2016, doublement exigeante, la FEC-CSQ est plus solide que jamais et ses membres vont pouvoir continuer de la faire progresser avec fierté!



Les faits saillants de l'entente de principe sectorielle

Louis-Philippe Paulet, Porte-parole du Comité de négociation FEC-CSQ

Une entente de principe est survenue le 7 décembre dernier à la table sectorielle de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) réunissant les syndicats membres de la FEC-CSQ et de la FNEEQ-CSN. De son côté, le Front commun a conclu une entente de principe le 17 décembre 2015 touchant les salaires, la retraite et les droits parentaux. Après une tournée de consultation des membres dans les assemblées générales de tous les syndicats affiliés, ces ententes ont été acceptées à majorité.

Il ne s'agit certainement pas de l'entente du siècle, à preuve les réactions plutôt tièdes dans beaucoup d'assemblées générales. Mais les résultats confirment néanmoins qu'il s'agit d'une entente acceptable dans les circonstances. En annonçant sa volonté de « revoir l'ensemble des paramètres administratifs de l'État », en novembre 2014, Martin Coiteux laissait entrevoir des attaques particulièrement violentes contre les syndicats du secteur public. Pour nous, ces attaques se sont traduites par des demandes de recul dans

Suite à la page 3 ➤

Les faits saillants de l'entente de principe sectorielle

presque tous les pans de notre convention collective: sur les libérations syndicales, sur l'autonomie professionnelle, sur la sécurité d'emploi, sur les garanties de plancher d'emploi, sur l'assurance traitement, etc. Un premier constat, à la lecture de l'entente de principe, est que nous avons réussi à forcer le gouvernement à retirer ses demandes sur l'ensemble de ces éléments. Nous sommes également parvenus à réaliser des percées dans quelques domaines en ce qui a trait aux conditions de travail propres aux enseignantes et enseignants de cégep.

Rangement 23

Même s'il s'agit d'un élément de la table centrale, l'établissement de notre rangement à 23 constitue dans les faits une forme de reconnaissance de la complexité de notre tâche ainsi que de notre appartenance à l'enseignement supérieur. L'obtention du rangement 23 nous aura forcés à abandonner beaucoup de demandes sectorielles et on doit le voir comme le gain principal de la négociation même si les ajustements salariaux sont nuls ou moindres aux premiers échelons. Le déploiement de l'enveloppe dans les différents échelons a été fait de manière à maximiser les montants reçus sur l'ensemble de la carrière des enseignantes et des enseignants.

Étudiantes et étudiants en situation de handicap – EESH

Lors de la tournée de consultation sur le cahier de demandes, il a été demandé que soit reconnu et compensé l'alourdissement de la tâche lié à la présence des EESH dans les classes. Le Ministère a répondu à l'appel que nous lui avons lancé par le biais de lettres d'intention qui complètent l'entente de principe: il s'engage, pour une période 5 ans, à injecter 10 millions\$ par année, soit 125 ETC. Cet ajout de ressources, exclusivement réservées à l'engagement d'enseignantes et d'enseignants, ne pourra être utilisé à d'autres fins par les directions de collège.

Par ailleurs, puisque ces ressources visent potentiellement différentes tâches prévues aux volets 1 et 2 de la tâche, elles pourraient donc contribuer à la création de postes, mais des négociations locales devront être engagées à cet effet. Elles pourraient arriver dès la session d'hiver 2016 dans les collèges, où elles seraient réparties selon les besoins locaux. Les sommes non entièrement utilisées une année seraient alors reportées à l'année suivante. Il sera important d'interpeler vos directions afin que les enseignantes et les enseignants soient consultés sur les meilleures façons d'utiliser ces ressources.

Réduction de la CI maximale

L'entente de principe apporte certaines modifications à la CI. Ces modifications se font selon deux principes: elles doivent préserver les effets de la CI actuelle telle que prévue dans la convention 2010-2015 et protéger un plus grand nombre de

profs d'une charge trop lourde. La partie patronale souhaitait initialement effacer l'ensemble des gains de la dernière négociation eu égard aux paramètres PES et HP en les rabaisant au niveau de 2005. L'ASPPC a donc négocié dans ce contexte une réallocation d'une partie des ressources. Le facteur HP – heures de préparation pour la 4^e préparation – passera de 1,9 à 1,75. Parallèlement, le facteur PES – Périodes Étudiants Semaines – passera de 0,08 à 0,07. La modification des paramètres, combinée à un abaissement de la CI maximale, aura permis de préserver les effets de la CI de la convention collective précédente (pas d'ajout de groupes). Ainsi, en modifiant le calcul de la CI, 95 ETC sont libérés et affectés à d'autres demandes. La réallocation, un incontournable patronal, est toutefois un jeu à somme nulle. Ce qu'on donne aux uns, on doit le prendre à d'autres. En ce sens, certaines disciplines ou individus pourraient y perdre malheureusement au change, et ce n'est certainement pas parce qu'elles ou ils bénéficiaient de trop de ressources au départ!

Réallocation des ressources

La réallocation des ressources a permis de dégager 95 ETC dont la distribution se fera de la façon suivante:

- 55 ETC serviront à abaisser la CI maximale de 88 de Ci à 85 de Ci;
- 42,65 ETC serviront à créer des charges à temps complet à la Formation continue dans le réseau;
- (À noter, 27,65 ETC en provenance de la réallocation + 15 ETC en provenance de la Colonne C dont les directions de collège se servaient pour la réalisation des plans stratégiques.)
- 7,5 ETC serviront à augmenter la garantie minimale des ressources pour la coordination de programme pour les collèges de petite taille;
- 2,35 ETC qui s'ajoutent aux 1,65 déjà existants à la FEC pour le recyclage sur poste réservé et;
- 2,5 ETC serviront à augmenter les valeurs fixes pour le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne. (forte croissance des effectifs étudiants).

C'est néanmoins grâce à cette réallocation que la valeur de la CI maximale, actuellement de 88, passe à 85. Toutefois, la CI à 85, pas plus que celle à 88, ne constitue pas une barrière infranchissable. Comme par le passé, les dépassements de CI, s'ils sont acceptés par les enseignantes ou les enseignants, seront payés selon les modalités prévues à la convention. Rappelons que, normalement, au plus une seule personne précaire par discipline devrait être payée à temps partiel en fonction du calcul de sa CI, les autres étant engagées soit à temps complet annuel, soit selon une pleine charge session.

Création de charges à la formation continue

À la formation continue, l'entente de principe prévoit, pour les syndicats anciennement affiliés à la Fédération autonome du collégial (FAC), une injection de ressources en provenance de la réallocation qui permettra la création de plus de 90 charges payées à la CI (9,6 charges pour la FEC). Ces charges pourront être à temps plein ou à temps partiel et intégrées à l'annexe existante sur la formation continue. Une partie de ces ressources pourra aussi servir à rémunérer des profs pour leur participation aux activités collectives (de département ou de programme). Par ailleurs, il sera possible dès maintenant de s'entendre localement sur le rattachement de ces enseignantes et de ces enseignants à un département ou à un comité de programme du régulier, ainsi que sur la possibilité de créer une véritable passerelle vers le régulier en formant un comité de sélection unique (régulier et formation continue).

Bonification des ressources nationales de recyclage et de perfectionnement

Avec une augmentation de 1,65 à 4 ETC, les syndicats d'origine de la FEC qui n'ont pas accès à de nouvelles charges à la formation continue (car ils en disposaient déjà) auront en contrepartie la possibilité d'utiliser ces nouvelles ressources de recyclage et de perfectionnement afin notamment de compléter un diplôme de maîtrise. C'est une partie des ressources réallouées à la formation continue qui aura servi à cette fin.

À la prochaine fois...

L'entente de principe n'a malheureusement pas pu combler l'ensemble de nos attentes. On ne peut passer sous silence notre déception sur l'absence d'éléments importants de notre cahier de demandes. Parmi les plus importantes, on note: la consolidation du réseau et l'encadrement de la formation à distance, la meilleure reconnaissance de notre autonomie professionnelle, l'encadrement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), la bonification des ressources au perfectionnement, l'amélioration du financement corrigeant certaines problématiques de l'enveloppe E dont la reconnaissance du facteur NES en éducation physique, l'officialisation de l'introduction d'une vie professionnelle collective pour les profs de la formation continue, etc. Comme tout ne peut être réglé en une négociation, nous pouvons d'ores et déjà penser à la prochaine négociation. D'ici là, outre les revendications nationales plus politiques à mettre de l'avant en fédération, plusieurs enjeux se déplaceront dans les syndicats locaux qui, à leur tour, pourront interpeler les directions locales sur la reconnaissance du rôle central que nous jouons dans nos institutions, ces dernières s'étant pour la plupart défilées au cours de la négociation quant à leur véritable pouvoir d'influence sur cette dernière. Il faudra bien mettre à profit la belle mobilisation que nous avons construite durant la dernière année et demie.



Olivier St-Amand



■ Du Cégep de la Gaspésie et des îles au Campus de Lennoxville en Estrie, les enseignantes et enseignants de cégep se sont largement mobilisés durant tout l'automne.